

Informations Municipales

Conseil Municipal du 18 février 2014 :

Budget 2014 : investissement fort, pas de hausse des impôts

Après compte rendu des actes du Maire, le Conseil examine les comptes et le budget de la commune : Les **comptes administratifs 2013** sont en clôture excédentaire, en fonctionnement (1 039 366,48 €) et investissement (346 111,91 €). Le Maire se retire au moment du vote. Les comptes sont approuvés ainsi que le **compte de gestion** dressé par le receveur. Les **résultats 2013** sont affectés de la façon suivante : Ligne 1068 : 789 900,00 € et ligne 001 : 373 411,91 € et ligne 002 : 249 466,48 €

Le Conseil décide de **ne pas augmenter les taux des taxes municipales** - les plus bas de l'agglomération : habitation : 7,96 %, foncière bâti : 8,85 %, foncière non bâti : 20,49 %. Enfin, le Conseil adopte le **budget primitif 2014** qui s'équilibre en recettes et en dépenses : fonctionnement à 3 143 766 € et investissement à 1 729 630 €

Les investissements prévoient le financement des projets du mandat parmi lesquels :

① Travaux intérieurs de l'église : 600 K€

② Jardin d'enfant : 100 K€

③ Rénovation du clsh : 200 K€



Le Conseil décide d'adopter le **règlement intérieur** fixant les modalités d'utilisation du **panneau d'informations** installé en décembre 2013. Il est rappelé que le panneau a pour objectif d'informer rapidement la population des événements d'intérêt communal, des manifestations associatives et de **lutter contre l'affichage sauvage**.

Votre Mairie vous informe ... Le mode de scrutin change dans votre commune.

Les conseillers municipaux sont désormais élus au scrutin de liste bloquée.

Désormais, vous ne pouvez plus ni ajouter de noms, ni en retirer : le panachage n'est plus autorisé. Vous votez en faveur d'une liste que vous ne pouvez pas modifier. Si vous le faites, le bulletin de vote sera nul.

Avec le même bulletin de vote, vous élirez aussi votre conseiller communautaire.

Sur ce bulletin figureront la liste des candidats aux municipales et celle des candidats aux élections communautaires.

Avec un bulletin, vous votez pour les deux élections.

Lors des élections de mars 2014, vous devrez présenter une pièce d'identité pour pouvoir voter.

En résumé, ce qui change :

- Présentation d'une pièce d'identité pour voter.
- Déclaration de candidature obligatoire.
- Impossibilité de voter pour une personne non candidate.
- Interdiction du panachage – changement du mode scrutin.
- Election des conseillers communautaires.

Commission culture : Vos rendez-vous culturels de mars

La plaquette des animations de mars à juillet est parue, retrouvez-la sur le site internet ou à la médiathèque. Un deuxième semestre où chacun devrait trouver son bonheur, les rendez-vous culturels de la médiathèque, c'est gratuit et ça ne fait pas grossir !

- Pendant les vacances, la **médiathèque fait son cinéma**. Projection surprise pour les enfants à partir de 5 ans Mercredi 5 mars à 10h30 - Projection surprise pour les ado à partir de 12 ans Mercredi 5 mars à 15h30
- **Sieste musicale** animée par l'Ecole de musique de l'Ozon Mercredi 19 mars à 15h30. Une pause détente pour toute la famille.
- **Dans le cadre du Printemps des poètes**, la médiathèque vous propose de venir vous faire susurrer des poèmes dans l'intimité d'une cabine montée à la façon d'un photomaton, avec la comédienne Isabelle Paquet (Cie Chiloé) Samedi 29 mars à partir de 10h30. Des habitants de Solaize : M. Pain et Mme Amador en profiteront pour vous lire leurs propres poèmes à 11h

Nouveau !

Vous pouvez profiter de Vodeclic (plateforme d'auto-formations informatiques) depuis chez vous, il suffit d'être inscrit à la médiathèque et de venir vous faire créer un compte Vodeclic. Nous en profiterons pour vous expliquer le fonctionnement.

Rappels des nouveaux services !

- 4 Liseuses en prêt avec près de 200 livres classiques en français et en anglais
- Et toujours : le nouvel espace multimédia en consultation libre, le Wifi ainsi que les initiations informatiques animées par le club informatique ICSOL (tous les mardi de 18h à 19h)

Au plaisir de vous accueillir bientôt dans nos murs ! Pour tous renseignements : 04 78 02 11 45

Informations des associations

Repas dansant le samedi 29 mars du football club-Solaize-Sérézin-du-Rhone

Le football club-Solaize-Sérézin-du-Rhone, vous invite à son traditionnel Repas dansant le 29 mars à partir de 19h30 à la Salle Polyvalente de Solaize.

La soirée sera animée par le grand Orchestre International de Variétés LAKOTA.

Soirée uniquement sur réservation auprès des dirigeants du club.
Pour tous renseignements, contacter Patricia Vignal au : 06 70 57 18 24
ou Thierry Vignal au : 06 37 55 23 41.

Informations des particuliers

Un cabinet d'ostéopathie s'est installé dans la commune depuis janvier au 35 rue du Rhône.
Les coordonnées du cabinet d'ostéopathie sont le 06.23.19.66.60